

SEANCE DU 6 MAI 2010

L'an deux mille dix, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BREAL-SOUS-MONTFORT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Joseph DURAND**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2010.

Présents : M. DURAND, M^{me} DEMAY, M. ETHORE, M^{me} LAISNE, M. BERTHELOT, M^{me} VERDAN, M. VERRON, M^{me} GRUEL, MM. HEBERLE, JEHANNIN, M^{me} LE PENNEC, M. RENAUDIN, M^{me} DELALANDE, M. GOUILLET, M^{me} ROBIN, MM. TARDIF, HERCOUET, M^{me} JEHANNIN A., M. GUERMOND, M^{me} LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE et M^{me} VANSTEENE.

Absents excusés : M^{me} POIRIER qui a donné pouvoir à M. BERTHELOT, M^{me} MEREL qui a donné pouvoir à M. ETHORE, M^{me} LE GALL qui a donné pouvoir à M^{me} DEMAY et M. GEFFROY qui a donné pouvoir à M. DUFRAIGNE.

M^{me} Marie-Françoise DEMAY est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1) Extension de la Station d'Epuration - dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises lors des précédentes réunions concernant les travaux d'extension de la Station d'Epuration.

Le Cabinet BOURGOIS retenu pour ces travaux a déposé un dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire propose de valider ce dossier et d'engager les marchés.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dossier de consultation du Cabinet BOURGOIS,
- autorise M. le Maire à lancer les marchés à intervenir.

2) Extension de la Station d'Epuration - demandes de subventions

Madame Audrey GRUEL, Adjointe à l'Environnement, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la politique en faveur de l'assainissement la Commune peut bénéficier une aide financière de la Région et de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'extension de la Station d'Epuration. Elle présente le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Montant des travaux	1 420 000 €	Région (10 %)	142 000 €
		Agence de l'Eau (20 %)	284 000 €
		Autofinancement	994 000 €
TOTAL	1 420 000 €	TOTAL	1 420 000 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces aides financières.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux,
- autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau.

3) Création d'une zone de développement éolien - Communautés de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon et du Canton de Guichen

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Cellule de synthèse interministérielle de la Préfecture sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande de création d'une zone de développement éolien sur le territoire des Communautés de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon et du canton de Guichen.

Madame Audrey GRUEL, Adjointe à l'Environnement, expose le projet et précise que la Commune de Bréal-sous-Montfort n'est pas concernée par son territoire mais celui-ci jouxte le territoire concerné.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur ce dossier.

4) Transports scolaires - année 2010/2011

a) Choix du transporteur

Madame DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2009/1106/56 en date du 11 juin 2009 portant sur les transports scolaires et les transports piscine pour l'année scolaire 2009/2010.

Les conventions avec les Sociétés MORAND & T.I.V portant sur le transport des enfants à destination des écoles maternelles et primaires et transports piscine sont arrivées à échéance.

Une consultation auprès de plusieurs prestataires a donné le résultat suivant :

Transporteurs	Piscines		Ecoles	
	Montfort	Chartres	autocars	minibus
ORAIN	/	70 €	200 €	/
JOLLIVET	/ pas de réponse			
TIV	59 €	58 €	/	/
CAP A L'OUEST	réponse négative			
DUBOULLAY	pas de réponse			
ALLAIRE	pas de réponse			
MORAND	89.00 €	89.00 €	175.00 € (70 % intempéries)	/

Elle propose de retenir la Société T.I.V. pour le transport piscine et la Société Voyages MORAND pour les circuits scolaires pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir la Société T.I.V. pour le transport piscine et la Société Voyages MORAND pour les circuits scolaires,
- précise que les entrées aux piscines seront prises en charge par la Commune,
- autorise M. le Maire à signer les contrats à intervenir avec la Société Voyages MORAND et la Société T.I.V.

b) Participation famille

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a en charge l'organisation, depuis plusieurs années, des transports scolaires à destination des écoles primaires de Bréal-sous-Montfort.

Compte tenu du bilan estimatif du transport scolaire de l'année 2009-2010 présenté par Madame Marie-Françoise DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires, il est proposé de revaloriser le tarif de la carte de transport pour l'année scolaire 2010/2011 et d'accepter la proposition de la commission de la porter à 110 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le tarif de la carte de transport pour l'année scolaire 2010/2011 à 110 €,
- décide de fixer le tarif à 11.00 € par mois pour les élèves qui emprunteront ce service à partir du 1^{er} janvier 2011,
- précise que la possibilité d'utiliser un minibus amènera éventuellement la Commission "Affaires Scolaires" à limiter le nombre d'enfants transportés sur un minimum de distance école maison,
- précise que la gratuité du 3^{ème} enfant n'est accordée que lorsque les trois enfants utilisent le transport à destination des écoles maternelles et primaires de Bréal-sous-Montfort.

5) Aménagement du Centre Bourg - marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur André BERTHELOT, Adjoint aux Bâtiments Communaux, présente au Conseil Municipal l'état d'avancement de la réhabilitation du centre bourg.

La date limite du dépôt de candidature est fixée au 27 mai 2010.

La sélection se fera sur les trois critères suivants : compétences, moyens et références.

Les élus de "Bréal Autrement" se sont interrogés sur la définition des besoins et le rôle des fonctionnaires dans cette opération et soulignent l'importance donnée aux aménagements de voirie.

Monsieur le Maire a rappelé le travail des commissions jusqu'à ce jour, et la nécessité de travailler avec le bureau d'études choisi, sur la base des études déjà existantes même si elles sont anciennes.

Monsieur André BERTHELOT affirme que ce sera le projet des élus et qu'il faut avant tout aménagement de centre bourg solutionner le problème de la circulation et la place donnée aux stationnement des véhicules.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix du maître d'oeuvre.

6) Pass-Foncier

La Commune a instauré une politique financière de Pass-Foncier depuis 2009. Cette aide financière aux primo accédants est tributaire de l'aide apportée par le Conseil Général.

Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint à l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal que depuis la dernière délibération du 23 avril 2009, le Conseil Général a adopté de nouveaux critères d'attribution du Pass-Foncier pour 2010. Il propose de modifier cette délibération pour se mettre en cohérence avec ces nouvelles mesures.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de modifier la délibération du 23 avril 2009 pour se mettre en cohérence avec ces mesures de la manière suivante :

Montant de la participation communale :

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Avec la participation du Conseil Général	Sans la participation du Conseil Général
Ménage 3 pers. et moins	1 500 €	3 000 €
Ménage 4 pers. et plus	2 000 €	4 000 €

- précise que les autres modalités de la délibération restent inchangées.

7) Cession gratuite - secteur rue de Saint-Thurial - M. THOMAS et Mme NAGEL

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation d'un lotissement privé 34, rue de Saint-Thurial, le demandeur, Monsieur Auguste THOMAS, avait obtenu le 15 septembre 1986, l'autorisation de lotir moyennant que "La cession gratuite d'une bande de terrain telle que définie sur le plan de composition sera au profit du Département".

Nous découvrons que la cession n'a pas été authentifiée. Après avoir interrogé les services du Département, il apparaît que cette cession doit se faire actuellement au bénéfice de la Commune.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la cession gratuite de la parcelle cadastrée section BO n° 211 d'une superficie de 184 m² appartenant à M. THOMAS Auguste et M^{me} NAGEL Rosi,
- précise que les actes authentiques seront reçus en l'étude des Notaires Associés de Bréal-sous-Montfort et que les frais d'acte seront à la charge de la Commune,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir sur cette cession.

8) Cession gratuite - secteur rue de Saint-Thurial - M. et Mme PERCHERON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que sur la propriété de Monsieur et Madame Yves PERCHERON, cadastrée section BO n° 186 et sise 32, rue de Saint-Thurial, il est nécessaire de prévoir un élargissement suffisant pour la modernisation de la route de Saint-Thurial.

Pour cela, la Commune doit disposer d'une largeur de 2,75 m environ sur 20 m de longueur environ. Monsieur et Madame Yves PERCHERON sont favorables à cette cession gratuite d'environ 55 m² au bénéfice de la Commune.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la cession gratuite d'environ 55 m² de la parcelle section BO n° 186,
- précise que le document d'arpentage sera établi par la société D2L BETALI,
- précise que les actes authentiques seront reçus en l'étude des Notaires Associés de Bréal-sous-Montfort et que les frais d'acte seront à la charge de la Commune,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir sur cette cession.

9) Taxe d'urbanisme - remise gracieuse de pénalités - réf. PC 03708 B 0015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de remise gracieuse de majoration et intérêts de retard concernant le règlement d'une taxe d'urbanisme sur le permis référencé PC 03708 B 0015.

Considérant que les courriers ont été retardés par le déménagement et que les courriers de paiement et de relance se sont croisés selon la déclaration des propriétaires,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la remise gracieuse de cette pénalité.

Madame Marie-Françoise LAISNE, étant personnellement intéressée par le point suivant, quitte la séance.

10) Extension Mairie-Médiathèque - remise de pénalités de retard aux entreprises

Dans le cadre des travaux d'Extension de la Mairie-Médiathèque, il est constaté un retard de paiement sur le lot n° 4 charpente bois et métallique dont l'entreprise SCOB est titulaire.

Suite au litige rencontré entre les entreprises LAISNE et SCOB, le paiement du solde du marché de l'entreprise SCOB a été différé jusqu'au complet règlement du litige.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- accorde la remise gracieuse des pénalités financières de l'entreprise SCOB de Bréal-sous-Montfort, attributaire du marché.

11) Syndicat Intercommunal d'Electrification de la région de Mordelles - répartition de l'actif et du passif

VU la délibération du 24 juin 2009 acceptant la dissolution du Syndicat d'Electrification de Mordelles,

VU la délibération du Syndicat de Mordelles du 24 juin 2009 fixant les conditions de répartition des résultats cumulés de l'exercice 2009,

VU la délibération du Syndicat de Mordelles du 24 juin 2009 fixant les conditions de répartition de l'actif et du passif du syndicat.

VU l'arrêté préfectoral du 18 février 2010 prononçant la dissolution du syndicat de Mordelles,

VU les tableaux de répartition ci-après,

REPARTITION DES EXCEDENTS

Commune	population (28/4/2008)	Excédent de fonctionnement à répartir	Excédent d'investissement à répartir	total c/6718
Bréal /Montfort	4544	2050,75	23666,71	25717,46
Chavagne	3620	1633,74	18854,20	20487,94
Cintré	1937	874,19	10088,56	10962,75
L'hermitage	3772	1702,34	19645,87	21348,21
				0,00
	13873	6261,02	72255,33	78516,35

Mouvement d'ordre
c/1068
c/7785

REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT

Comptes	Bilan de sortie du Synd		Apurement	m2	Comptes	Le Rheu		12440		8500		6740		33820		61500		
	Débit	Crédit				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Contrôle
1021	3698405,52		3698405,52		1021													
10222	30306,56		30306,56		10222		21,21											
1068	257781,78		257781,78					6130,30			4188,71							30306,56
1323	56405,77		56405,77		1323			11409,56		7795,92		6181,706			31018,59		56405,77	
1324	728488,89		728488,89		1324			147356,13		100685,48		79837,64			400609,66		728488,89	
1325	253386,49		253386,49		1325			51254,11		35020,90		27769,51			139341,97		253386,49	
1326	6307,49		6307,49		1326			1275,86		871,77		691,2699			3488,81		6307,49	
1328	69844,86		69844,86		1328			14127,97		9553,35		7654,542			38408,99		69844,86	
1388	347630,52		347630,52		1388			70317,46		48046,49		38098,04			191188,52		347630,52	
2118	21,21				2118		21,21											
21534	5448536,67		5448536,67		21534			1102110,51		753049,78		597124,18			2996252,20		5448536,67	
							2423											
total	5448557,88	5448557,88	5448557,88	5448557,88			21,21	21,21	1102110,51	1102110,51	753049,78	753049,78	597124,18	597124,18	2996252,20	2996252,20		
									61500									
compte 10222									0,492789593									
compte 1021 et 1068:									64,3279939									
compte 1323									0,917166992									
compte1324									11,8463478									
compte1325									4,120105528									
compte1326									0,102560813									
compte1328									1,13568878									
compte1388									5,65252878									
compte21534									88,6940822									

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- accepte la répartition du résultat global 2009 du syndicat entre les communes membres tel qu'il apparaît sur le tableau "répartition des excédents" ci-dessus,
- accepte la répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les communes tel le tableau ci-dessus.

12) Personnel communal - transformation d'un poste à l'Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération en date du 18 juillet 2008 créant un poste d'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet (28.60/35^{ème}) à compter du 25 août 2008,

VU le budget,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en séance du 22 mars 2010 à la nomination de l'agent en poste,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de transformer le poste d'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles créé par délibération du 18 juillet 2008 en poste d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet (28.60/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Monsieur Roger RIBAUT, étant personnellement intéressé par le point suivant, quitte la séance.

13) Actions en justice - délégation du Maire

a) Dossier 1001644-1 : Madame Annie ROUSSIN épouse RIBAUT/Commune de Bréal-sous-Montfort

Article 3 du PC du 13.01.2010 (participation pour non réalisation d'aires de stationnement).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la requête de Madame Annie ROUSSIN épouse RIBAUT d'annuler l'article 3 de l'arrêté de permis de construire n° PC 03503709B0112 et de condamner la Commune de Bréal-sous-Montfort à 2 000 € au titre de l'article L761-1 du code de la justice administrative concernant le dépôt du permis de construire.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- autorise par 22 voix "pour" et 4 "abstentions" (M^{me} LORY-BERCHOT, M. DUFRAIGNE et le pouvoir de M. GEFFROY et M^{me} VANSTEENE), Monsieur le Maire d'intenter au nom de la Commune les actions en justice et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, et de solliciter le concours du cabinet d'avocats DRUAIS-MICHEL-LAHALLE dans cette affaire.

b) Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la requête de Madame Annie ROUSSIN épouse RIBAUT d'annuler l'article 3 de l'arrêté de permis de construire n° PC 03503709B0112 et de condamner la Commune de Bréal-sous-Montfort à 2 000 € au titre de l'article L761-1 du code de la justice administrative concernant le dépôt du permis de construire.

Considérant que le Conseil Municipal doit déterminer de manière sincère le montant de la provision en fonction du risque estimé et de l'inscrire au budget primitif,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, décide :

par 22 voix "pour" et 4 "abstentions" (M^{me} LORY-BERCHOT, M. DUFRAIGNE et le pouvoir de M. GEFFROY et M^{me} VANSTEENE),

- de provisionner la somme de 2 000 € jusqu'au règlement de cette affaire,
- le virement de crédits nécessaires pour couvrir la provision à hauteur de 2 000 € comme suit :

Article	Fonc.	Intitulé	Dépenses	Recettes
6875	01	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	+ 2000.00 €	
022	01	Dépenses imprévues	- 2 000.00 €	
		TOTAL	0.00	0.00 €

14) Marché hebdomadaire - droits de place

Madame Marie-Françoise LAISNE, Adjointe aux Affaires Économiques, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le marché hebdomadaire du mercredi Place Saint-Malo.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- décide de fixer les tarifs pour le marché hebdomadaire du mercredi Place Saint-Malo comme suit :

	Avril à Juillet 2010		Septembre à Décembre 2010		à compter du 1 ^{er} janvier 2011	
	les 4ers ml	le m sup.	les 4ers ml	le m sup.	les 4ers ml	le m sup.
abonnés	1,60 €	0,50 €	1,80 €	0,55 €	2,00 €	0,65 €
occasionnels	2,00 €	0,65 €	2,25 €	0,70 €	2,50 €	0,80 €

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Décisions portant renonciation de droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les parcelles suivantes :

- section Z.K. n° 265 et 266,
- section Z.K. n° 101,
- section A.S. n° 97,
- section A.S. n° 244, 241, 268, 272, 246, 275, 271, 269, 270, 242 et 221,
- section A.V. n° 89,
- section Z.K. n° 265 et 266,
- section B.O. n° 411,
- section A.T. n° 321,
- section A.S. n° 287,
- section A.T. n° 333,
- section A.S. n° 285,
- section A.S. n° 280,
- section A.T. n° 366,
- section A.S. n° 333, 322, 326 et Z.K. n° 274 et 277,
- section A.T. n° 377,
- section A.T. n° 372.

Autres délégations

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC	Observations
29.03.2010	Groupama	Avenant garantie dommages ouvrages médiathèque	-3 139.65	Réajustement par rapport au cout réel des travaux
30.03.2010	DDE	Voirie communale	66 139.00	(point à temps & curage fossés)
02.04.2010	Herbert & Poussin	OSB 3 au base ball	2 033.20	
02.04.2010	Camma Sport	Fourniture matériels sportifs tennis - tatamis	2 610.21	
02.04.2010	Spectaculaires	Projecteur	478.40	
02.04.2010	Spectaculaires	Platine CD	479.00	
02.04.2010	Spectaculaires	Ecran électrique	1 179.56	
02.04.2010	Sarl Troufflard Bruno	Sèche linge école maternelle	556.00	
02.04.2010	Ets Lefeuvre Michel	Fer IPN et coupe	180.01	Passerelle
02.04.2010	Scierie Launay	poteau divers diamètre	530.21	Passerelle
02.04.2010	LAISNE Electric	Travaux d'électricité cuisine centre culturel	995.07	
06.04.2010	Hydrogéotechnique	Etude géotechnique - Maison des Associations	2 564.24	
06.04.2010	Herbert & Poussin	avancé de toit au dojo	2 631.20	
07.04.2010	RESO	Ext. Rénov. Eclairage public Lot. La Louarie	28 257.33	
07.04.2010	RESO	Remplacement lanternes vétustes	3 898.96	Impasse des Sports
07.04.2010	SEMIO	Acquisition tables et chaises centre culturel	5 020.81	Salle P. J. Hélias
07.04.2010	Armor Rénovation	Acoustique scène centre culturel	7 531.49	
08.04.2010	Sofibac	passer cable pour marché hebdomadaire	266.11	
12.04.2010	Infodel	acquisition de logiciels	5 202.60	
12.04.2010	Virages	acquisition de matériel en signalisation	1 986.80	
21.04.2010	CISE TP	Extension réseau EU Les Quatre Routes	35 664.72	
19.04.2010	ECTI	Diagnostic d'accessibilité personnes handicapées	2 800.00	
21.04.2010	SIE de Lillion	renforcement du réseau EP et pose poteau incendie	8 650.51	Carrefour des Quatre Routes
30.04.2010	L'Echo technique	Achat de petits équipements (potelets & fourreaux)	1 902.60	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures et quinze minutes. Suivent les signatures des membres présents.